



Expatrié et taux de change

Par **cassiopeia**, le **11/07/2011 à 19:56**

Bonjour, je suis suisse détachée en Suisse sous contrat français (donc payé en € avec un% reversé en suisse) lors de la signature de mon contrat en août 2009, l'euro était à 1,52 CHF depuis il n'a cessé de chuter pour être aujourd'hui à 1,16!!!! Malgré le COLAS, la perte de salaire est considérable. Est-ce qu'il y a un recours possible visant à compenser cette perte de salaire ? Est-ce que ma société doit garantir le salaire que j'avais lors de la signature du contrat ? Merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 20:03**

Si votre contrat mentionne un salaire en euro, vous touchez toujours le même salaire.

Par **cassiopeia**, le **12/07/2011 à 16:51**

Non car une partie de mon salaire est transférée en Suisse....et c'est ce transfert qui est affecté par le taux de change...